

Le monde de la documentation et les pouvoirs publics.
Montréal, ASTED, 1980. 160 p.

Danielle Malette

Volume 27, Number 3, September 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053810ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1053810ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Malette, D. (1981). Review of [*Le monde de la documentation et les pouvoirs publics*. Montréal, ASTED, 1980. 160 p.] *Documentation et bibliothèques*, 27(3), 123–126. <https://doi.org/10.7202/1053810ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1981

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

comptes rendus

Le monde de la documentation et les pouvoirs publics. Montréal, ASTED, 1980. 160 p.

Sous le titre *Le monde de la documentation et les pouvoirs publics*, l'ASTED publiait au cours de l'année 1980 les textes des communications présentées lors de son 6e congrès, tenu à Montréal du 17 au 20 octobre 1979, soit, au total, plus d'une vingtaine de textes, en plus de l'allocation inaugurale du ministre Camille Laurin, d'un résumé des conférences de Florian Sauvageau et Gérard-Marie Boivin, journalistes, ainsi qu'un bref compte rendu des discussions, en tables sectorielles, de l'atelier intitulé «Le spécialiste en information documentaire et le pouvoir: amélioration des services aux usagers».

Un coup d'œil sur la table des matières permet au lecteur de replonger dans l'atmosphère du congrès: l'ordre de présentation adopté regroupe les textes selon la structure thèmes/ateliers proposé alors aux congressistes. Quatre thèmes avaient été retenus:

- 1) les pouvoirs publics, usagers de l'information documentaire;
- 2) le spécialiste en information documentaire et le pouvoir;
- 3) le choix des priorités (touchant le monde de la documentation) par les pouvoirs publics;
- 4) le lobbying: source de pouvoir à découvrir.

Dans la mesure où l'expression «pouvoirs publics» évoque habituellement les notions de «gouvernement», «politique gouvernementale», «relations gouvernés/gouvernant», «subventions», elle semble ici trop étroite pour illustrer adéquatement toutes les questions abordées lors de ce congrès. Ainsi, l'on passe de thèmes fort vastes, globaux, tels que l'IST, le NATIS, l'UNISIST, à d'autres beaucoup plus spécifiques tels l'établissement de profils de consommateurs d'information documentaire ou l'identification de certaines formes de pouvoir, syndical ou lobbyiste par exemple.

Dans l'ensemble, les textes sont de qualité. Les quelques exceptions déçoivent non par leur médiocrité, mais par leur brièveté et un caractère schématique laissant le lecteur sur sa faim.

Dans sa conférence d'ouverture, le docteur Camille Laurin (à l'époque ministre d'État au Développement culturel et maintenant ministre de l'Éducation) souligne la nécessité d'orienter les discussions et la réflexion vers des questions plus opérationnelles, maintenant que «la plupart des principaux problèmes d'accessibilité des ressources documentaires nous sont suffisamment bien connus» (p. 13). Pour illustrer son propos, le

docteur Laurin a rappelé les efforts du Gouvernement en matière de diffusion culturelle avec le plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques, mis au point sous l'égide de Denis Vaugeois, ministre des Affaires culturelles et des Communications. En plus de tracer les grandes lignes du plan de développement, le ministre insiste sur le désir du Gouvernement de contribuer à l'essor de ce secteur, d'assister les municipalités dans une activité qui les concerne plutôt que d'assumer une responsabilité qui leur revient. M. Laurin a par la suite donné aux congressistes un aperçu du contenu des mémoires relatifs à l'information scientifique et technique (IST) présentés au moment des consultations sur le Livre vert concernant la politique québécoise de la recherche scientifique. Au nombre de vingt, ces mémoires font l'unanimité sur la nécessité d'une politique d'IST, mais sont plus partagés quant au rôle précis de l'État et au statut d'un éventuel organisme chargé du développement et de la coordination de l'IST. De plus, l'ensemble des mémoires réclament un réseau québécois d'IST, établi à partir d'une meilleure coordination des services et des systèmes déjà en place. Enfin, ils soulignent également «la nécessité d'accroître la diffusion des connaissances scientifiques au profit de l'ensemble de la population» (p. 16).

Dans la même foulée, les textes de Jean-Rémi Brault, Guy Sylvestre et Jean de Chantal abordent la question des systèmes nationaux d'information (NATIS). Chacun de ces textes (mais plus particulièrement celui de M. de Chantal) apporte des éclaircissements quant à l'émergence des programmes UNISIST et NATIS de l'Unesco (le premier mis au point par le Secteur des Sciences de cet organisme, le second par le Secteur de la Communication) et leur fusion sous le nom de PGI (Programme général d'information). De plus, M. de Chantal fait éclater le paradoxe de l'existence parallèle de ces deux programmes pendant quelques années, au sein d'un organisme voué entre autres à la promotion, auprès des États membres, d'une planification et d'une organisation cohérentes de systèmes documentaires.

Par la suite, chaque auteur restitue l'évolution et les conditions d'implantation de ces notions et programmes dans un environnement géographique et politique particulier. M. Brault au Québec, M. Sylvestre au Canada, M. de Chantal au niveau des pays du Tiers-Monde en général et notamment en Jamaïque, au Sahel et en Bolivie. Cela donne lieu entre autres à des échanges de vues, à des prises de position pas toujours convergentes entre messieurs Brault et Sylvestre qui, bien qu'animés tous deux

par des préoccupations de cohérence, d'économie et de planification, n'en expriment pas moins une position politique. Quant à M. de Chantal, il établit en termes non voilés jusqu'à quel point les pays du Tiers-Monde partent déficitaires (et le restent face aux nations industrialisées) en regard de ces programmes. En effet, ceux-ci prennent pour acquis toute une infrastructure documentaire (loi du dépôt légal, contrôle bibliographique national, bibliothèque nationale, réseau de bibliothèques publiques ou d'enseignement) souvent embryonnaire pour ne pas dire inexistante dans la plupart de ces pays.

Ces trois textes constituent l'ensemble de la matière de l'atelier consacré aux systèmes nationaux d'information. Mais leur rattachement au thème « Les pouvoirs publics, usagers de l'information documentaire » semble curieux puisqu'ils nous sensibilisent davantage au rôle d'organisation et de planification dévolu aux instances décisionnelles d'un gouvernement ou d'un État. En revanche, les textes de l'atelier consacré aux groupes d'utilisateurs dans les pouvoirs publics nous entraînent au cœur du thème.

Ainsi, Elie Fallu, au sujet des parlementaires, souligne d'abord la masse documentaire qui passe entre les mains d'un député. Cependant, malgré cette abondance, il soulève la question de la « diffusion restreinte » qui frappe trop de documents, rendant difficile l'accès à la documentation, qui, selon lui, a un impact certain sur la qualité de la participation du député, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition.

Par le biais de l'utilisation des centres de documentation de l'École nationale d'administration publique (ENAP), Jean-Marc Alain tente de cerner le comportement documentaire des administrateurs publics ou des employés de l'État. Cette clientèle est loin d'être monolithique. Selon qu'il s'agit du haut fonctionnaire prodiguant un enseignement, de l'enseignant dit « académique », du conseiller en perfectionnement, de l'assistant de recherche ou de l'administrateur en exercice, les besoins documentaires exprimés, la manière habituelle de les satisfaire, de même que la fréquentation des services documentaires de l'ENAP sont très variables. Par le fait même, M. Alain conclut d'une part qu'il a été nécessaire de varier les sources d'approvisionnement en information et d'autre part, d'assurer une formation documentaire minimale aux usagers. « À maintes occasions, nous avons perçu une méconnaissance des documents parlementaires, de la documentation administrative, des archives gouvernementales et même des supports traditionnels de l'information tels que le livre et la revue » (p. 72).

Denis Le May quant à lui nous propose une grille permettant l'évaluation de la documentation par les gens de loi. Mais l'information parvient mal au lecteur qui se voit livré à un questionnaire sans préambule ou introduction, ni conclusion. Quand, comment a-t-il été mis au point ? A-t-il déjà été utilisé ? Le texte présenté ici ne nous l'indique pas.

Une bibliographie par ailleurs abondante à la fin du questionnaire permet d'approfondir certaines particularités de la documentation juridique, mais n'apporte aucune information concernant ce « plan-guide ». Décevant.

Jean de Bonville se penche sur un tout autre personnage public, à première vue plus familier à chacun d'entre nous : le journaliste. L'auteur établit d'abord un parallèle entre le journaliste et le documentaliste, spécialistes de l'information ayant tous deux pour fonction « de mettre à la disposition du public les informations dont il a besoin » (p. 59). Alors que le documentaliste est le spécialiste de la communication différée, le spécialiste de l'écrit et du long terme, le journaliste est le spécialiste de la communication simultanée, de l'oral et du court terme. Ces caractéristiques, propres au journaliste, vont d'ores et déjà avoir des répercussions sur son travail et sa perception de la documentation. Il recherche une information écrite « dans la mesure où elle peut être utile sur le champ : communiqués de presse, dépêches d'agences de presse, journaux quotidiens (...), magazines d'information » (p. 59). En somme, il privilégie « l'information-événement » au détriment de « l'information-explication » qu'il peut trouver dans les livres, les périodiques spécialisés mais dont « la parution (...) coïncide rarement avec l'événement lui-même » (p. 60). Comme pour l'ensemble des clientèles dont il a été question précédemment, sa formation documentaire se limite à la fréquentation de quelques centres de documentation et bibliothèques. Mais cela étonne chez le journaliste dont le métier d'informateur aurait pu laisser croire à une meilleure connaissance des outils documentaires tels les répertoires bibliographiques, les banques de données ou les répertoires d'événements.

Tous ces utilisateurs publics ne diffèrent pas vraiment de tout autre utilisateur. L'action de se documenter ne semble pas aisée, naturelle, allant de soi. Elle demande du temps, des connaissances, de l'organisation. En ce sens-là, le spécialiste de l'information documentaire (SID) a un rôle de médiateur à jouer.

Dans le cadre de la réflexion sur le SID et le pouvoir, Daniel Reicher, non sans humour, propose d'abord une présentation schématisée des théories de gestion selon un indice de démocratie (de la plus autocratique à la plus démocratique). Puis il précise le pouvoir du dirigeant « grand boss », celui du contremaître « petit boss », les styles de gestion qui peuvent en résulter et la réaction de l'exécutant face à ce modèle d'autorité. Il termine sur la transformation du bibliothécaire en SID et constate que son insécurité demeure et que cette transformation apporte peu de changement en terme de pouvoir. Son explication est double : le SID exerce une profession de service et subira toujours les « contrecoups des fluctuations économiques dans les secteurs primaires et secondaires. De plus il s'agit de professions à prédominance féminine, donc encore plus marquées par l'insécurité » (p. 80).

Poursuivant cette définition du pouvoir détenu par le SID dans son milieu de travail, Jean-Guy Richer aborde la question du syndicalisme. Il effectue un rappel de l'évolution de la syndicalisation nord-américaine et des raisons qui aujourd'hui motivent des employés à se syndiquer, et certains employeurs à s'y opposer. Il poursuit son propos en apportant quelques précisions sur le contexte syndical vécu par l'ensemble des employés de bibliothèques à la Ville de Montréal. Il commente également les revendications des bibliothécaires en faveur d'un syndicat professionnel, revendications qu'il fonde sur un problème de reconnaissance professionnelle et sur une certaine confusion entre corporatisme et syndicalisme. Il conclut sur la nécessité de l'implication syndicale.

Dans son analyse du pouvoir des femmes au sein des professions documentaires, Michelle Ouellette ne parle pas en termes d'insécurité, mais plutôt de discrimination. Chiffres et enquêtes à l'appui, elle illustre le peu de pouvoir détenu par les femmes qui, en premier lieu, doivent lutter contre une image négative. Ces enquêtes démontrent également le déséquilibre dans la répartition des postes de direction, détenus en majorité par des hommes, pourtant minoritaires. « Aux États-Unis, une étude menée en 1978 démontre que 62% du personnel qualifié des bibliothèques est féminin. Pourtant, 72% des postes d'administrateur-cadre sont détenus par des hommes » (p. 94). Le déséquilibre se manifeste même dans la rémunération des femmes occupant un poste de cadre. À travail égal, salaire inégal. Mme Ouellette poursuit en réfutant également deux autres prétextes habituellement invoqués pour justifier une telle situation : l'interruption de carrière et la motivation. Enfin, l'auteur conclut que la qualité de vie professionnelle des femmes est tributaire d'une « mentalité basée sur tous les stéréotypes des rôles masculins et féminins » (p. 100).

Lucie Pépin élargit le débat par une présentation du rôle joué par les femmes du Québec et du Canada dans « les cinq (5) grands domaines du pouvoir, domaines que les Anglais appellent the FIFTH ESTATES... : la politique, l'économique, les communications, le religieux et le militaire » (p. 103). Elle esquisse également le cadre d'action du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et souligne quelques-unes de ses réalisations visant l'amélioration de la condition des femmes, notamment au travail.

Louise Varin présente un autre volet de la question : l'orientation professionnelle des femmes. Une étude réalisée en 1976 par Constance Leduc, établissant un parallèle au niveau des orientations universitaires à l'Université de Montréal, en 1949-1950 et 1974-1975, révèle qu'il existe toujours des disciplines à prédominance féminine. Selon Mme Varin, les explications tiennent à la fois de l'apprentissage précoce des rôles sexuels et de la discrimination à l'endroit des femmes sur le marché du travail. Mme Varin termine par un rappel des

articles 16 et 19 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne protégeant l'égalité des chances dans l'emploi et l'égalité de traitement.

Ce tour d'horizon de la question du pouvoir détenu par le SID (homme ou femme) dans l'exercice de sa profession en général, de l'image qu'il projette, constitue une excellente transition avec les thèmes 3 et 4 ; l'un, traitant du choix des priorités en matière de documentation par les pouvoirs publics, l'autre, présentant une forme de pouvoir, le lobbying. Ici, le jeu de pouvoir est abordé dans une dialectique entre le service documentaire et l'organisme qu'il dessert ou dont il dépend.

Dans « Les hauts et les bas d'un centre documentaire », on nous présente l'environnement organisationnel et administratif de services documentaires œuvrant dans différentes sphères d'activités : secteurs privé, hospitalier, municipal et scolaire. Tous les textes mettent en lumière le rôle prépondérant des niveaux hiérarchiques supérieurs dans l'existence des centres documentaires et les décisions concernant leur destinée.

À titre d'exemple dans le secteur privé, Bonnie Eskelton nous explique d'abord les avantages et inconvénients de l'emplacement qu'occupe le centre documentaire dans l'organigramme de la compagnie. L'auteur nous révèle ensuite, par ordre d'importance, les facteurs de motivation qui prévalent dans ce milieu pour l'établissement des priorités. Il y a en premier lieu les profits. Au même titre que tout autre service de la compagnie, le centre documentaire suit les fluctuations à la hausse ou à la baisse. Par ailleurs, les bénéfices du centre documentaire étant difficilement quantifiables en dollars, il est souvent plus facile de... couper son budget ! C'est le jeu économique. Puis, il y a l'influence. Il s'agit ici du poids des personnalités, de leur crédibilité, du lobbying. C'est le jeu de la politique. Cependant, la vraie crédibilité provient avant tout de la qualité du service, de la satisfaction de la clientèle. Dans le secteur privé, l'influence externe a peu d'emprise sur l'orientation des priorités. L'attitude et les priorités des concurrents influencent peu la compagnie dans l'établissement des siennes.

L'exemple que nous propose Pierrette Dubuc, dans le secteur hospitalier, nous permet de constater l'impact sur le service documentaire de ré-orientations politiques globales au sein de l'organisme dont il dépend. Ces changements majeurs affectent parfois non seulement la définition de priorités, mais supposent également un changement de mission. Ainsi, le Centre d'information sur l'enfance et l'adolescence inadaptées qui desservait « le milieu québécois de l'enfance et de l'adolescence inadaptées » devint le Centre d'information sur la santé de l'enfant de l'hôpital Ste-Justine, desservant dorénavant médecins et chercheurs de cet établissement, suite à l'instauration d'une politique décentralisatrice au ministère des Affaires sociales. Conséquences : une partie de la clientèle se retrouvait laissée à elle-même et la réalisation de certains projets d'intérêt

général devenait beaucoup plus difficile.

Au plan municipal, Céline Dénomme, après avoir défini les pouvoirs gouvernemental et municipal en regard des bibliothèques publiques, insiste sur la nécessité pour le citoyen d'utiliser son pouvoir « politique » auprès des élus. Elle favorise également l'obligation (et non plus seulement le pouvoir) pour les municipalités de créer des bibliothèques publiques sur leur territoire. Elle réclame enfin des mesures gouvernementales pour assurer le développement des bibliothèques publiques et demande au SID de jouer davantage un rôle de pression auprès des citoyens et des pouvoirs publics.

En retraçant le contexte de la création de la bibliothèque du centre commercial Désormeaux, à Longueuil, Monique Granier apporte un exemple du pouvoir du citoyen, tout en expliquant par ailleurs les difficultés inhérentes à la mise sur pied de structures assurant à celui-ci un cadre d'action. De plus, les difficultés s'accroissent lorsqu'il s'agit de créer une structure permanente, assurant une continuité en dehors des situations de crise.

Se référant à la longue ligne d'autorité particulière aux commissions scolaires, René Gélinas insiste à son tour sur la nécessité pour le SID de vendre son produit. Que ce soit au cours du travail quotidien, ou en regard des structures de consultation de la commission scolaire, ou à l'occasion de comités ad hoc, le maintien et l'accroissement des budgets dépendent en partie non seulement d'un bon équilibre budgétaire, mais aussi d'un lobbying efficace. «... il s'agit, si l'on désire ne pas être des victimes lors des coupures d'effectifs ou de service, d'entretenir de bonnes relations avec les personnes qui sont appelées à prendre des décisions, c'est-à-dire avec les principaux d'école, les directeurs de service, le directeur général et son supérieur immédiat : le « lobbying » à tous ces niveaux, à l'occasion et même souvent, peut être très bénéfique et avoir un effet positif » (p. 130).

Ce lobbying dont plusieurs auteurs ont souligné l'importance faisait l'objet du thème 4. Les textes présentés apportent bon nombre de précisions sur ce mode de participation « indirecte » à la prise de décision. Et, malgré certaines réserves, tous plaident en sa faveur. De précisions étymologiques en renseignements historiques, Dominique Boivin et Gérard Frigon rattachent le lobbying aux structures politiques anglaises, puis américaines. Il remonterait à la première moitié du 19^e siècle. Au Québec, son apparition est beaucoup plus tardive. M. Frigon insiste particulièrement sur le caractère « démocratique » de cette pratique. M. Boivin s'attarde à l'activité « lobbyiste » comme telle, les forces en présence, le rôle et les qualités de celui qui la mène. Claude Trudel complète ces considérations plus théoriques par l'expérience pratique qu'il a vécue en tant que sous-ministre adjoint responsable des Arts et lettres au ministère des Affaires culturelles, ayant pris part à différents

lobbies : loi des prêts garantis aux éditeurs et aux libraires avec M. Hardy en 1975, Livre vert de M. L'Allier en 1976, Livre blanc du docteur Laurin en 1978.

Nous voici au terme de cette vaste réflexion collective autour d'un thème : le pouvoir. Celui que l'on possède, celui que l'on subit, mais aussi celui que l'on prend, graduellement, en l'exerçant. Celui de l'administrateur qui, en période d'austérité, selon Paul-Émile Filion, doit s'ingénier à tout faire fructifier, dollars, gens, collections, environnement, en ne perdant pas de vue ce but :

fondamentalement, notre rôle consiste à mettre le savoir au service du monde ou, en termes commerciaux d'une langue étrangère, c'est « to put information to work for people » (IBM). Je préfère encore au titre des nouvelles écoles de « Library and Information Science » celui de mon alma mater : « School of Library Service », (Columbia University, New York). Et c'est cette perspective de service que les périodes d'austérité doivent contribuer à remettre en honneur si bien, qu'au lieu de s'en plaindre, on devrait quasi plutôt les souhaiter. (p. 137)

En ce sens, nous sommes entremetteurs et entremetteuses. Le besoin d'information est là. Partout, toujours, récurrent. Que ce soit pour le travail, le loisir, la vie tout court. S'informer et informer sont les deux pôles d'une activité que l'on mène quotidiennement, qui détermine un rapport à la matière.

Comment comprendre alors le paradoxe qui, dans la pratique, se traduit par des utilisateurs mal informés, fonctionnant parfois à peu près sans recours aux services documentaires de leur environnement immédiat, et aussi par des batailles sans fin ou presque pour la mise sur pied de bibliothèques publiques ?

Peut-être faut-il accepter l'inéluctable, et travailler avec et malgré le paradoxe. Rien n'est jamais clair, ni tout à fait transparent. Mais tout est discutable.

Dans sa présentation de l'ouvrage, Georges-A. Chartrand souligne les difficultés rencontrées dans le passé pour maintenir la publication des actes du congrès de l'ASTED. Nous souhaitons que cette année marque la reprise d'une tradition bien fondée, aussi indispensable que la publication de monographies et périodiques traitant d'information documentaire.

Danielle Malette

Bibliothèque des sciences de l'éducation
Université du Québec à Montréal

ASTED. Commission des bibliothèques spécialisées et de recherche. Répertoire des outils documentaires dans les centres de documentation. Montréal, 1980. 132 p.

Afin de jeter un regard critique sur ce répertoire, nous l'avons comparé au *Répertoire des*